

Helsana Assurance SA
Case postale
8081 Zurich

Autorisation de paiement avec droit d'opposition

Prélèvement de base CH-DD sur le compte postal de PostFinance SA ou recouvrement direct LSV+ sur le compte bancaire

Preneur d'assurance	Nom _____
	Prénom _____
	N° d'assuré _____
	Adresse _____
Champ d'application de cette autorisation	<input type="checkbox"/> Primes et participations aux coûts (standard en cas d'absence de sélection) <input type="checkbox"/> <i>Primes uniquement</i> <input type="checkbox"/> <i>Participations aux coûts uniquement</i>
Compte destiné au versement	<input type="checkbox"/> Je souhaite à l'avenir que tous les versements soient effectués sur le compte ci-dessous.
Remarque concernant la période de transition	Vous continuerez à recevoir vos primes et/ou décomptes de prestations jusqu'à l'enregistrement complet de cette autorisation.

Compte bancaire

Veuillez envoyer l'autorisation de paiement entièrement complétée à **votre banque**.

Compte postal

Veuillez envoyer l'autorisation de paiement entièrement complétée à l'adresse suivante:

Helsana Assurances SA, Case postale, 8081 Zurich

Débit du compte bancaire avec LSV+

Par la présente, j'autorise ma banque à débiter les prélèvements en CHF présentés par le bénéficiaire ci-dessus de mon compte jusqu'à nouvel ordre.

Si mon compte ne présente pas le crédit nécessaire, ma banque n'est pas tenue de le débiter. Je suis informé de tout débit effectué sur mon compte. La somme débitée m'est recréditée si je forme opposition en bonne et due forme auprès de ma banque dans les 30 jours suivant la date de notification. J'autorise ma banque à porter à la connaissance du bénéficiaire du paiement en Suisse ou à l'étranger le contenu de cette autorisation de débit ainsi que son annulation ultérieure éventuelle, par tout moyen de communication qui lui semble approprié.

Débit du compte postal avec le prélèvement de base CH-DD

Par la présente, le client autorise PostFinance à débiter les montants dus indiqués par le bénéficiaire ci-dessus de son compte jusqu'à nouvel ordre.

Si le compte ne présente pas le crédit nécessaire, PostFinance peut vérifier la couverture à plusieurs reprises afin de procéder au paiement, mais n'est pas tenue de débiter le compte. Tout débit du compte est notifié au client par PostFinance de la manière convenue (p. ex. au moyen du relevé de compte). La somme débitée est recréditée au client s'il forme opposition en bonne et due forme auprès de PostFinance dans les 30 jours suivant la date de notification.

Nom de la banque

Adresse de la banque

Inutile dans le cas d'un compte postal.

Nom/prénom du titulaire du compte

IBAN

CH

Lieu, date

Signature du preneur d'assurance

Signature du titulaire du compte* (si différente)

* Signature du mandant ou du mandataire sur le compte. Deux signatures sont requises en cas de signature collective.

Autorisation bancaire (laisser vide, sera complété par la banque)

IBAN

Date

Timbre et visa de la banque
